

J'ai laissé entendre que tout ce qu'on dit de la participation, ce ne sont que des boniments. Car, somme toute, il y a une grande différence entre une démocratie de participation réelle, d'une part, alors qu'on lance des ballons d'essai pour sonder l'opinion publique et, d'autre part, le recours à la publicité afin de conditionner l'opinion aux changements que le gouvernement a déjà décidé d'opérer. Il y a aussi une différence entre des débats auxquels on peut participer et des tournois de vociférations avec des extrémistes qui peuvent fort bien être conçus pour laisser croire que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement sont aussi des extrémistes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est une technique bien connue qui n'a pas été inventée par le premier ministre (M. Trudeau) mais qu'il utilise largement.

Pendant les années 60, les gouvernements représentant les deux partis créèrent différents organismes et différents programmes véritablement destinés à élargir la base gouvernementale et la participation au gouvernement ainsi qu'à permettre aux citoyens d'exprimer plus facilement leur point de vue ou d'attirer l'attention sur leurs exigences. Voilà de véritables exemples de démocratie de la participation. Il est très intéressant et utile de constater que leur existence dépend du gouvernement actuel.

Le programme ARDA, qui attachait beaucoup d'importance à la participation de la collectivité aux décisions, est sûrement en voie d'être écarté. Comme exemple de ce qui doit le remplacer, on ne peut trouver mieux peut-être que le programme de développement de l'Île-du-Prince-Édouard dont le véritable contrôle est centralisé ici à Ottawa.

Il y a ensuite la Compagnie des jeunes Canadiens. On a sûrement eu recours à la co-optation et on l'a transformée, selon les apparences, en la créature domestiquée du gouvernement. Nous reconnaissons tous le rôle d'agent que doit exercer le gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, nous aurions souhaité que le gouvernement prenne un nouveau départ. Nous n'avons jamais donné notre consentement à ce qu'un organisme qui devait être de participation soit simplement pris en charge et exploité par le gouvernement. Cet organisme doit maintenant agir à titre d'agent du gouvernement parmi les jeunes et non pas à titre d'agent des jeunes pour les questions gouvernementales. Génériquement parlant, la distinction est ici la même qu'entre la propagande et l'information.

Il y a d'autres exemples. Il est clair qu'au moment où le gouvernement parle d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie il change, restreint ou ferme les quelques agences fédérales qui assuraient un certain genre de participation véritable. Elles ont été remplacées par des symboles, en nommant, par exemple, des représentants régionaux des indigents et en les faisant parfois venir en avion à Ottawa pour des entretiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je trouve que le gouvernement a eu recours à un degré très inquiétant à des procédures arbitraires. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a quitté la Chambre et je le regrette. Selon les rapports ce ministre a directement menacé d'imposer ou de continuer d'imposer certaines politiques contre les compagnies de cuivre à moins qu'elles acceptent des restrictions sur les augmentations de prix. Nous pouvons tous comprendre l'intention de freiner la hausse des prix ou de la limiter s'il n'est pas possible de l'éviter. L'idée c'est que le ministre concerné s'est vanté de pouvoir exercer une pression sur les producteurs de cuivre grâce aux permis d'exportation.

Puis il y a toute la question des sanctions et le programme de restriction volontaire proposé par le gouvernement. Je suis en faveur de ce programme et j'ai préconisé l'établissement de lignes directrices. Je suis inquiet, je l'avoue, des méthodes clandestines que le gouvernement semble appliquer pour faire accepter ce programme. C'est une chose d'avoir une loi prohibitive, et d'en avoir une autre qui prévoit des sanctions dont seront frappés les contrevenants. Cela fait partie de ce que nous considérons comme la règle du droit. C'est une chose très différente de tenter d'atteindre un objectif tout à fait valable—un objectif que nous pouvons tous appuyer—et de s'y efforcer par des menaces très vagues, et de demander aux gouvernements provinciaux, par exemple, de refuser d'acheter d'une entreprise sous prétexte que la Commission des prix et des revenus déclare que cette entreprise a dérogé à ce programme. Le gouvernement semble penser que la fin justifie les moyens et que ce genre d'attitude doit se manifester dans l'intérêt national.

Il n'est pas exagéré de dire, je pense, que la plupart des atrocités que rapporte l'histoire ont, de fait, été commises au nom de l'intérêt public ou national. Notre régime démocratique exige des sauvegardes plus précises, et nous devrions prendre la règle du droit au sérieux si nous voulons faire respecter la loi